

ANNEE 2017

DELIBERATION N°

**20170050**

SEANCE PUBLIQUE DU 22 NOVEMBRE 2017

Date de convocation : 16/11/2017

Date d'affichage : ... 24/11/2017 ...

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 17

Vote : 17 (dont 2 procurations)

Pour : 17

Adopté à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

L'an deux mille dix-sept, le 22 novembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 16 novembre 2017, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire & Ms Claude YAOUANC, Frédéric ETCHEGARAY, Hugues BIGÉ, Michel LAHORGUE, Philippe BIGOTEAU, Pierre SORHAITS, Michel KLISZ, Francis DAVRIL.  
Mmes Chantal BONZON, Valérie RECARTE, Dominique GALLOT, Marie-Dominique GAY, Sophie DELETTRE, Annie UHALDEBORDE

Absents excusés : Mme Brigitte ETCHEVERRY (pouvoir à M. LAHORGUE), Mme Dominique VIGIER (pouvoir à M. SORHAITS), Mme Emmanuelle DALLET, M. Michel GONY.

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

**Objet : Prise de compétence « Création et gestion de sites de valorisation et de stockage de déchets inertes d'activités du bâtiment et des travaux publics » par la Communauté d'Agglomération Pays Basque**

Monsieur Le Maire indique que par délibération du 23 septembre 2017, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque s'est prononcé favorablement sur une prise de compétence supplémentaire en vue de permettre la création et la gestion de sites de valorisation et de stockage de déchets inertes issus d'activités du bâtiment et des travaux publics.

Sur le territoire de la Communauté d'agglomération Pays Basque, le service public de traitement des déchets ménagers et assimilés est pris en charge par le syndicat BIL TA GARBI.

Cette compétence n'intègre pas toutefois en l'état le traitement des déchets non assimilés, provenant d'activités économiques, et en particulier, les déchets dits inertes issus des activités du bâtiment et des travaux publics.

Afin de renforcer la protection et la mise en valeur de l'environnement, et d'améliorer le cadre de vie du territoire, le syndicat BIL TA GARBI envisage la création d'un centre d'enfouissement réservé à ces déchets.

En conséquence, le syndicat souhaite se doter d'une compétence statutaire explicite en la matière, ce qui suppose en premier lieu, que les collectivités membres du syndicat, et notamment la Communauté d'agglomération Pays Basque, disposent d'une telle compétence, qu'elles pourront ensuite, transférer au syndicat.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-17 ;

**Le Conseil Municipal,**

**APRES** avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**DECIDE d'émettre un avis favorable** à la prise de compétence « *Création et gestion de sites de valorisation et de stockage de déchets inertes d'activités du bâtiment et des travaux publics* » par la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
**Paul BAUDRY.**



Transmis à Mme la Sous-Préfète de Bayonne,  
Publié et rendu exécutoire le : *24/11/2011*